



Aigle, le 07 juin 2021

Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la COMMISSION DE GESTION sur le préavis municipal N° 2021-10

Relatif à

L'ADOPTION DES COMPTES ET GESTION 2020

Commission composée de : Mesdames : Marie Dominique Genoud-Champeaux
Laurence Burnier

 Messieurs : Jacques Vacheron
Bruno Bersier
Philippe Bellwald
Cyril Zoller
Stéphane Tille (Président)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie quatorze fois, entre le mois de septembre 2020 et le mois de juin 2021 dont une fois avec tous les membres de la Municipalité et deux fois avec M. Jean-Luc Duroux qui a accompagné la Cogest lors de la visite de l'EPOC.

La Cogest remercie les membres de la Municipalité ainsi que Mme Anne Decaillet et M. Régis Joly pour leurs intenses contributions ainsi que les échanges cordiaux.



1 TABLE DES MATIERES

2	SUIVI DES VŒUX ÉMIS PAR LA COGEST POUR L'EXERCICE 2019.....	3
3	PRÉAVIS BOUCLÉ EN 2020	4
3.1	PRÉAVIS BOUCLÉS EN 2020.....	4
3.2	PRÉAVIS 2018-06 « RÉFECTION DE L'ENROBÉ D'UN TRONÇON DE LA ROUTE INDUSTRIELLE »	4
3.3	PRÉAVIS 2015-09 « MISE EN PLACE D'UN ÉCLAIRAGE AU GIRATOIRE DE LA MÊLÉE EN VUE DE SA SÉCURISATION ».....	4
3.4	PRÉAVIS 2016-02 « RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET DU REVÊTEMENT DE LA RUE SOUS-LE-BOURG »4	
3.5	PRÉAVIS 2020-08 DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER UNE MESURE DE RELANCE COVID-19 EN FAVEUR DES LOCATAIRES COMMERCIAUX DE LA COMMUNE.	5
4	EPOC – POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS	6
4.1	ORGANISATION INTERNE DU POSTE	6
4.2	EFFICACITÉ DU SERVICE INFORMATIQUE	6
4.3	SITE INTERNET	6
4.4	PROCESS DES INTERVENTIONS	6
4.5	RAPPORT SUR LE CONFINEMENT (AMENDES ET PRÉVENTION)	6
4.6	INTERVENTION DU 25 SEPTEMBRE 2020	7
4.7	RADARS: COÛT ET RAPPORT.....	7
4.8	NIVEAU DE FORMATION DES POLICIERS	7
4.9	DIFFÉRENCE DE COÛT ENTRE EPOC ET D'ARTAGNAN	8
5	COMMISSIONS MUNICIPALES.....	8
5.1	RÈGLES POUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES	8
5.2	RÈGLEMENT DES COMMISSION	8
5.3	RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES.....	9
5.4	PV DES COMMISSIONS MUNICIPALES	9
6	TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2020	10
6.1	VENTE DE PARCELLES	10
6.2	ECHANGE DE PARCELLE - PRÉ NEYROUD	10
6.3	LISTE DES DDP	11
7	COMMUNICATION MUNICIPALITÉ - CONSEIL COMMUNAL.....	11
8	RAPPORT DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES AU CONSEIL COMMUNAL	11
9	RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS ET VŒUX.....	12
10	CONCLUSION	13
11	ANNEXES	14



Rapport détaillé

2 SUIVI DES VŒUX ÉMIS PAR LA COGEST POUR L'EXERCICE 2019

Les réponses de la Municipalité sur les vœux et observations de l'exercice 2019 ont été passées en revue, la situation est comme suit :

- Vœu 1: est considéré comme partiellement "suivi". Bien que la liste des immeubles soit complète, la description des immeubles ne correspond toujours pas à la réalité sur le terrain.
- Vœu 2: est considéré comme "suivi", les membres de la Cogest ont reçu la liste complète des DDP liant la commune mais 1 semaine avant l'échéance de ce rapport.
- Vœu 3: les DDP signé en 2020 n'ont pas été transmis à la Cogest, en suspens.
- Vœu 4: Amélioration de la signalisation pour l'accès au château, en suspens.
- Vœu 5: Plan des arbres d'intérêt sur la commune, en suspens.
- Vœu 6: Séparation des subventions fédérales et cantonales dans les comptes. Pas réalisé, mais reçu séparément.

Les Vœux 3 à 6 devront être réévalué lors des prochains exercices.



3 PRÉAVIS BOUCLÉ EN 2020

3.1 PRÉAVIS BOUCLÉS EN 2020

La Cogest a reçu chaque trimestre la liste des préavis mise à jour. Il est à regretter que l'année de bouclage des préavis ne figure toujours pas dans cette liste.

Quatre préavis bouclés ont été remis à la Cogest pour l'exercice 2020. Les préavis 2015-09, 2016-02 ainsi que 2020-08 ont ainsi été passés en revue.

3.2 PRÉAVIS 2018-06 « RÉFECTION DE L'ENROBÉ D'UN TRONÇON DE LA ROUTE INDUSTRIELLE »

Les travaux ont été adjudgés en avril 2018 et le rapport de réception d'ouvrage en septembre 2019. Il s'agit du préavis à caractère d'urgence pour la réfection de l'enrobé d'un tronçon de la route industrielle. Le tronçon à charge de la commune se situe entre le rond-point au début de la route industrielle jusqu'au niveau du chemin de la Biolle. Le montant à la charge de la commune accepté par le conseil communal était de CHF 240'965.-. Le montant final à la charge de la commune est de CHF 260'103.- soit un dépassement de 8%. Les travaux ont été réalisés selon le préavis.

	Selon Préavis	Réalisés	Différence
Montants des travaux	453'807.95	465'623.00	+11'815.05
Subsides	212'835.95	205'520.00	- 7'316.95
A charge de la commune	240'965.00	260'103.00	+19'138.00 (+8%)

3.3 PRÉAVIS 2015-09 « MISE EN PLACE D'UN ÉCLAIRAGE AU GIRATOIRE DE LA MÊLÉE EN VUE DE SA SÉCURISATION »

Les travaux ont été effectués conformément au préavis. La Cogest observe que le bouclage du préavis intervient 5 ans après la réalisation des travaux sans raisons particulières. Le montant des travaux prévu dans le préavis était de CHF 80'000.- et le montant final de la réalisation se monte à CHF 53'165.80 soit un solde positif sur préavis de CHF 26'834.20.

3.4 PRÉAVIS 2016-02 « RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET DU REVÊTEMENT DE LA RUE SOUS-LE-BOURG »

Les travaux ont été réalisés. Le montant des travaux prévu dans le préavis était de CHF 663'960.- et le montant final de la réalisation se monte à CHF 699'748.80 soit un dépassement de CHF 11'788.80, +1.8%.



3.5 PRÉAVIS 2020-08 DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER UNE MESURE DE RELANCE

COVID-19 EN FAVEUR DES LOCATAIRES COMMERCIAUX DE LA COMMUNE.

Le crédit prévu de CHF 154'620.- pour le financement de la mesure de relance Covid-19 en faveur des locataires commerciaux de la Commune sous forme de rabais de 70% sur les loyers s'est finalement monté à CHF 137'241.90, soit un solde positif de CHF 17'381.10 par rapport au préavis.

Il semble logique à la COGEST que les préavis datant de la législature 2011-2016 devraient être clos. Soit les dossiers sont clos, soit on devrait disposer d'explications des raisons pour lesquelles ils ne le sont pas.

VOEU 1 ***LA COGEST ÉMET LE VŒU QUE LES PRÉAVIS SOIENT CLOS AU PLUS TARD AU CHANGEMENT DE LÉGISLATURE OU ALORS FAIRE L'OBJET D'UNE REMARQUE EXPLIQUANT POURQUOI ILS RESTENT OUVERTS AFIN QUE LES AUTORITÉS SUIVANTES AIENT UN FIL CONDUCTEUR SUR L'ÉTAT EN COURS (% DE RÉALISATION / D'AVANCEMENT).***



4 EPOC – POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS

L'EPOC faisant partie d'une association, elle a déjà des organes de gestion et de supervision et fonctionne comme une association intercommunale. Malgré cela, la Cogest a sollicité la Municipalité, et M. le Municipal Duroux a accepté de venir se présenter à la Cogest, afin de présenter la situation de l'EPOC. Une visite du poste a également pu avoir lieu le 19 avril 2021. Il existe dans le canton une dizaine d'autre corps de police semblable à l'EPOC. Ces corps de police sont au même titre que la gendarmerie et la police judiciaire chapeautés par la Police Cantonale.

4.1 ORGANISATION INTERNE DU POSTE

La police à l'ancienne est révolue. L'État-Major est logé dans le bâtiment de l'hôtel de ville, les forces sont divisées en plusieurs secteurs comme la police secours, la police de proximité et la police manifestation et signalisation (basée à Ollon). Le personnel est réparti dans les 3 postes. A Aigle, il y a la centrale communication-engagement (SAGA) et les patrouilles sur le terrain en permanence qui représentent 6 à 8 policiers 24h/24h et 7j/7j, 360j/360j. Le nombre de collaborateurs d'après le Rapport 2019 se situe à 65 ETP.

Le poste d'Aigle comprend outre les bureaux, une salle de réunion et vestiaire, un local d'audition avec une aire pour enfants, deux box de maintien et des garages pour les véhicules.

4.2 EFFICACITÉ DU SERVICE INFORMATIQUE

L'équipement est à jour et fonctionnel. Le réseau et les appareils sont maintenus par un membre du service qui représente un ETP à 90%. Le système SAGA permet de partager des informations au niveau cantonal. Les véhicules sont aussi équipés et cet équipement est imposé par le Canton pour des raisons de communication inter-service. Les coûts ne sont pas maîtrisables car imposés.

4.3 SITE INTERNET

A la question « Le site internet de l'EPOC date-t-il du début d'internet en 1995? », la Municipalité répond qu'elle en est consciente et un rafraîchissement est envisagé mais cela nécessite du personnel.

4.4 PROCESS DES INTERVENTIONS

La centrale d'Aigle répond au 117 et l'engagement se décide depuis Aigle également. Dans le cadre du plan ORCA nos forces peuvent être engagés par la gendarmerie.

Lors d'interventions dans des manifestations importantes comme la braderie, l'EPOC fait appel à des entreprises telle que SECURITAS en renfort ponctuel. Cela arrive également sur le plateau de Villars.

4.5 RAPPORT SUR LE CONFINEMENT (AMENDES ET PRÉVENTION)

Le plan ORCA subordonne l'EPOC au Cdt de la police cantonale. L'axe prioritaire était la prévention sans forcément augmenter les contrôles. Il y a eu quelques amendes tout en rappelant les consignes cantonales. Le nombre de dénonciation a fortement augmenté. Il n'y a pas eu d'augmentation des coûts dû au COVID. Les moyens mis en place pour la gestion du COVID sont la mise en commun du personnel et d'une partie du matériel entre la gendarmerie et l'EPOC, des patrouilles mixtes avec un gendarme et un policier, ont ainsi été créés. Le nombre d'intervention est d'environ 2 à 3 par jour, en baisse depuis la pandémie.



4.6 INTERVENTION DU 25 SEPTEMBRE 2020

Des forces de police ont été prises à partie par des jeunes dans le quartier de la Planchette. Plusieurs problématiques, le bruit des voitures faisant des courses, la place de sport qui a beaucoup de succès, puis arrive l'événement du 25 septembre. Ces forces de police secours reçoivent un appel d'habitants d'un appartement de Pré-d'Emoz, elle intervient avec deux patrouilles soit 4 policiers de l'EPOC et se fait prendre à partie par des jeunes. S'ensuit un contrôle d'identité qui dégénère lors de l'arrivée de la gendarmerie. Quatorze gendarmes et policiers sur place se retrouvent face à une cinquantaine de jeunes qui deviennent agressifs. Les forces de l'ordre se replient en interpellant 4 personnes et lors de ce retrait elles se font caillasser ce qui provoque pour 40'000.- de dégâts. Les jeunes ont été remis à la justice pour agression caractérisée. Beaucoup de ces jeunes, dont des meneurs, venaient d'ailleurs, d'autre quartiers voire d'autres villes. Les policiers sont suivis psychologiquement par un spécialiste. Cette intervention a marqué le groupe d'intervention. L'intérêt de communiquer cette intervention est de donner la preuve que cette agression était un geste délibéré. Le communiqué de presse de la police cantonale est le début de la mise sous les projecteurs de cette affaire. Quand il y a une agression sur des agents, c'est le canton qui gère la communication. Aucun autre cas similaire à la Planchette n'a été rapporté.

Depuis, un poste de police mobile dans un véhicule type bus a été mis en place et les agents sont en contacts directs avec les habitants. Cela calme le jeu et les jeunes se tiennent un peu plus tranquilles.

4.7 RADARS: COÛT ET RAPPORT

Le rapport 2020 n'étant pas disponible au moment de la discussion, pour 2019, 2'152'000 véhicules contrôlés et 21'900 amendes s'en sont suivies. Aigle n'a pas de politique de répression vis-à-vis des automobilistes à part les cas extrêmes (bruits, excès de vitesse élevée). Les revenus des parkings et des amendes sont d'environ CHF 3'000'000.-.

4.8 NIVEAU DE FORMATION DES POLICIERS

Les policiers suivent l'École de police à Savatan et ils sont formés au même niveau que ceux de la gendarmerie. Ils obtiennent un CFC de policier. Ils peuvent par conséquent postuler dans plus de postes que dans les années 1990-2000. Cette formation dure 1 année à l'école de Savatan. Le prérequis est le CFC ou la maturité fédérale (formation obligatoire). La concurrence est donc forte entre les forces de sécurité cantonale voir même intercantonale. La seule différence avec la gendarmerie est la partie judiciaire qu'ils ne peuvent pas exercer. Le turnover ou rotation de l'emploi du personnel se situe à 6% ce qui est considéré comme normal. L'esprit de corps est sain !



4.9 DIFFÉRENCE DE COÛT ENTRE EPOC ET D'ARTAGNAN

L'EPOC coûte plus cher que des prestations cantonales en revanche le niveau des prestations est meilleur. La police communale est la dernière force que la Municipalité peut engager de suite sans avoir de temps de réaction important ou devoir attendre que ces forces traversent le canton pour être engagées. Le service via le canton ne supprime pas le besoin d'un corps de police apte à faire des missions locales (signalisation, police du commerce, etc).

Selon le Commissaire en place, il faut garder l'œil sur les propositions faites par les instances cantonales sur les modifications qui pourraient être mises en place et qui modifieraient substantiellement l'organisation de l'EPOC. Les choix stratégiques de développement doivent rester aux mains de l'Etat-major de l'EPOC. Certains choix pris par le canton ont eu des répercussions financières importantes et se sont trouvées caduques quelques temps après avoir été mises en place.

5 COMMISSIONS MUNICIPALES

5.1 RÈGLES POUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les règles changent pour ainsi dire à chaque commission. Certaines, c'est par voie d'annonce et certaines par répartition de professions ou par spécialisations pour avoir un équilibre dans la représentation.

5.2 RÈGLEMENT DES COMMISSION

Les règlements ou cahiers des charges des commissions suivantes ont été remis à la Cogest :

- Commission sports
- Mérite Aiglon
- Commission Sociale
- Commission Développement et Entretien
- Commission Culturelle

Commission sociale : Le règlement stipule que la Municipalité est seule à avoir son avis à formuler. Cette commission est plus un organisme de contrôle. Une partie de ses membres désire être plus participante.

Commission consultative Développement et entretien : La Cogest se demande s'il y a redondance avec des objectifs d'autres commissions, sports et urbanisme notamment.

La Commission des utilisateurs EEG. Cette commission a pour but de prendre en compte les avis des utilisateurs sur les besoins des diverses sociétés. La récurrence des rendez-vous est inconnue.

La Cogest n'a pas de remarques particulières sur les règlements passés en revue.



5.3 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

La rémunération des membres de Commission Municipale se fait sur la base de la manière suivante : CHF 100.-/séance pour les membres en provenance de l'extérieur du District et CHF 0.- pour les Aiglons.

5.4 PV DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions consultatives ne nécessitent pas forcément la prise d'un PV. La Cogest a passé en revue les PV à disposition des commissions suivantes :

- | | |
|---|-------------------------|
| - Commission de la mobilité et des transports | 5.08.2020 - 12 membres |
| - Commission de jumelage | 15.10.2020 - 8 membres |
| - Commission des sports | 16.05.2019 - 14 membres |
| - Commission utilisateurs EEG | 11.01.2021 - 13 membres |
| - Commission énergie et développement durable | 3.09.2020 - 10 membres |
| - Commission consultative - Développement & Entretien | 21.11.2019 - 8 membres |
| - Commission d'urbanisme | 27.01.2021 - 15 membres |
| - Commission Conseil d'établissement EPSA | 2.12.2020 - 15 membres |
| - Commission consultative du feu (sans PV) | - 4 membres |

OBSERVATION 1 **LA COGEST CONSTATE QUE PLUSIEURS COMMISSIONS NE SE SONT PAS RÉUNIES EN 2020, ET ELLE S'INTERROGE SUR LA NÉCESSITÉ DE MAINTENIR CES COMMISSIONS.**



6 TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2020

6.1 VENTE DE PARCELLES

Les parcelles 3912, 3971 (Les Iles) et 1111 (Hôpital-pré) ont été vendues conformément aux préavis correspondants.

6.2 ECHANGE DE PARCELLE - PRÉ NEYROUD

L'échange de terrains entre la commune et la société Holcim (Suisse) SA a été entériné le 12 octobre 2020. Cette transaction consistait en une diminution de la surface de la parcelle n° 1179 de 23'371 m², en échange d'une nouvelle parcelle. Cette nouvelle parcelle, n° 3957, se situe aussi le long de la route industrielle et est d'une surface équivalente à la surface retirée de la parcelle 1179, cf. annexe 2. La limite (à l'est) de la parcelle 1178, propriété de Holcim, ont donc été déplacées tout en maintenant la superficie totale.

Cet échange a été réalisé afin d'éviter à la commune les formalités nécessaires à l'exploitation de la gravière aux alentours de l'emplacement du pylône qui était alors placé sur la parcelle communale. Ces deux parcelles sont de nature identique, c'est-à-dire « gravière, décharge » ainsi le montant fixé pour l'opération correspond à la valeur de l'estimation fiscale, soit 81'798.50 CHF.

Résumé des surfaces échangées :

Parcelle	Propriétaire	Nature	2019	2020
1179	Aigle la commune	Gravière, décharge	56'921 m ²	33'551 m ²
1178	Holcim (suisse) SA	Gravière, décharge, forêt	224'970 m ²	224'970 m ²
3957	Aigle la commune	Gravière, décharge	Inexistante	23'371 m ²
Total			281'891 m ²	281'892 m ²

OBSERVATION 2 *LE RAPPORT DE GESTION NE FAIT PAS ÉTAT DE L'ÉCHANGE D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE 1179 EN CONTREPARTIE D'UNE NOUVELLE PARCELLE (N°3957). LA LISTE DES IMMEUBLES N'EST PAS À JOUR ET REFLÈTE LA SITUATION AVANT L'ÉCHANGE. C'EST-À-DIRE QUE LA PARCELLE NOUVELLEMENT CRÉÉE (3957) NE FIGURE PAS DANS LA LISTE DES IMMEUBLES, IL Y FIGURE UNIQUEMENT LA PARCELLE 1179 AVEC UNE SURFACE IDENTIQUE À CELLE DE 2019.*

La Cogest regrette de ne pas avoir été informée de cette opération, elle l'a découvert sur les publications du registre foncier.



6.3 LISTE DES DDP

La liste des DDP 2019 a été analysée en début de d'année.

Une nouvelle liste correspondant au DDP 2020 a été fournie à la Cogest une semaine avant la remise de ce rapport. Très succinctement il en ressort : trois nouveaux DDPs (n°82, 83, 84) ont été signé en 2020, le DDP n°70 est devenu caduque suite à la vente de la parcelle. Les DDPs n°46, 76, 77 et 78 sont arrivés à échéance en 2020. Vu le délai trop court entre la réception de la liste des DDP et la remise du rapport, la Cogest n'a pas pu examiner la situation de ces DDP et recommande à la prochaine Cogest de le réaliser.

7 COMMUNICATION MUNICIPALITÉ - CONSEIL COMMUNAL

VOEU 2

LA COGEST SOUHAITE QUE LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PARVIENNENT AUX CONSEILLERS COMMUNAUX EN MÊME TEMPS QUE LA PRESSE ET NON PAS AU MOMENT DE LA CONVOCATION À LA SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAL.

8 RAPPORT DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES AU CONSEIL COMMUNAL

Lors du passage en revue de l'association intercommunale de l'EPOC – Police du Chablais Vaudois, la Cogest s'est vue confrontée initialement à des réticences quant à son rôle. Elle souhaite donc que les conseillers communaux membres des associations intercommunales informent régulièrement le Conseil communal sur la situation des associations intercommunales.



9 RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS ET VŒUX

OBSERVATION 1	LA COGEST CONSTATE QUE PLUSIEURS COMMISSIONS NE SE SONT PAS RÉUNIES EN 2020, ET ELLE S'INTERROGE SUR LA NÉCESSITÉ DE MAINTENIR CES COMMISSIONS.	9
OBSERVATION 2	LE RAPPORT DE GESTION NE FAIT PAS ÉTAT DE L'ÉCHANGE D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE 1179 EN CONTREPARTIE D'UNE NOUVELLE PARCELLE (N°3957). LA LISTE DES IMMEUBLES N'EST PAS À JOUR ET REFLÈTE LA SITUATION AVANT L'ÉCHANGE. C'EST-À-DIRE QUE LA PARCELLE NOUVELLEMENT CRÉÉE (3957) NE FIGURE PAS DANS LA LISTE DES IMMEUBLES, IL Y FIGURE UNIQUEMENT LA PARCELLE 1179 DANS AVEC UNE SURFACE IDENTIQUE À CELLE DE 2019. ...	10
VOEU 1	LA COGEST ÉMET LE VŒUX QUE LES PRÉAVIS SOIENT CLOS AU PLUS TARD AU CHANGEMENT DE LÉGISLATURE OU ALORS FAIRE L'OBJET D'UNE REMARQUE EXPLIQUANT POURQUOI ILS RESTENT OUVERTS AFIN QUE LES AUTORITÉS SUIVANTES AIENT UN FIL CONDUCTEUR SUR L'ÉTAT EN COURS (% DE RÉALISATION / D'AVANCEMENT).	5
VOEU 2	LA COGEST SOUHAITE QUE LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PARVIENNENT AUX CONSEILLERS COMMUNAUX EN MÊME TEMPS QUE LA PRESSE ET NON PAS AU MOMENT DE LA CONVOCATION À LA SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAL.	11



10 CONCLUSION

En conclusion, la commission, à la majorité, à l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le rapport de gestion sur l'exercice 2020.
- Oui le rapport de la Commission de Gestion chargé de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accepter ce rapport ;
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Aigle le 07 juin 2021

Au nom de la Cogest

Le Président, Stéphane Tille

Les Membres :

Madame Laurence Burnier

Madame Marie-Dominique Genoud-Champeaux

Monsieur Philippe Bellwald

Monsieur Bruno Bersier

Monsieur Jacques Vacheron

Monsieur Cyril Zoller



11 ANNEXES

ANNEXE 1 – LISTES DES COMMISSIONS MUNICIPALES	15
ANNEXE 2 – PLAN ECHANGE PARCELLE	16



ANNEXE 1 – LISTES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commune d'Aigle

Commissions désignées par la Municipalité

Etat au : 10.02.2021

N°	Nom	Municipal Responsable	Présidence	Composition	Règlement / Cahier des charges / Lettre de mission	Remarque
1	Commission de l'énergie	Isabelle Rime	Isabelle Rime	10 membres, dont 2 Municipaux et 5 Conseillers communaux		
2	Commission de la mobilité et des transports	Maude Allora	Maude Allora	12 membres, dont 1 Municipal et 5 Conseillers communaux		
3	Commission d'urbanisme	Gregory Devaud	Gregory Devaud	13 membres, dont 2 Municipaux et 5 Conseillers communaux		
4	Commission de salubrité	Maude Allora	Karim Sahraoui	3 membres		
5	Commission sociale	Maude Allora	Maude Allora	8 membres, dont 1 Municipal et 5 Conseillers communaux	Règlement	
6	Commission de jumelage	Maude Allora	Pierre-Yves Roulin	8 membres dont 2 Municipaux		
7	Commission de police	Jean-Luc Duroux	Jean-Luc Duroux	4 membres dont 3 Municipaux		
8	Commission d'estimation fiscale des immeubles	Frédéric Borloz	Jean-François Cossetto	4 membres		
9	Commission culturelle	Isabelle Rime	Isabelle Rime	11 membres dont 2 Municipaux	Règlement	
10	Commission de naturalisation	Gregory Devaud	Gregory Devaud	9 membres dont 2 Municipaux et 7 Conseillers communaux	Base légale cantonale	
11	Commission jeunesse	Maude Allora	Maude Allora	10 membres, dont 1 Municipal		
12	Commission consultative Développement et entretien	Frédéric Borloz	Stéphane Warpelin	9 membres, dont 1 Municipal	cahier des charges	
14	Commission "Mérite aiglon"			6 membres, dont 2 Municipaux	Règlement	
15	Commission "Sport et animations sportives"	Gregory Devaud	Gregory Devaud	8 membres, dont 1 Municipal	Règlement	
16	Commission consultative du feu	Jean-Luc Duroux	Jean-Luc Duroux	7 membres, dont 1 Municipal aiglon	Règlement	
17	Commission des utilisateurs EEG	Isabelle Rime	Pierre-Yves Bréalz	11 membres	Lettre de mission	



ANNEXE 2 – PLAN ECHANGE PARCELLE PRA NEYROUD

